



# Projet d'arrêté concernant les mesures de régulation des populations de chats harets sur les sites de nidification du Pétrel de Barau, du Pétrel noir de Bourbon et sur le territoire du Tuit-tuit dans le cœur du Parc national de La Réunion

## MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Du 14/06/2021 au 04/07/2021

*Synthèse des observations et propositions du public*

### *Contexte juridique*

Conformément à l'article L. 123-19-1 du Code de l'environnement, « au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée minimale de trois mois, l'autorité administrative qui a pris la décision rend publics, par voie électronique, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision. »

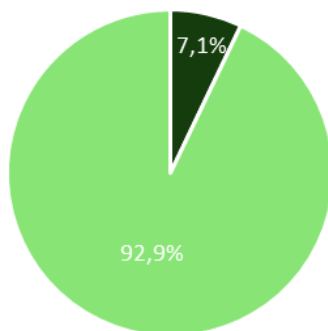
### *Analyse quantitatives des résultats*

Nombre d'avis déposés : 127  
Nombre d'avis favorables : 118  
Nombre d'avis défavorables : 0  
Nombre d'avis défavorables pour des raisons éthiques : 9

Nombre d'avis déposés par voie électronique : 126  
Nombre d'avis déposés par voie postale : 1

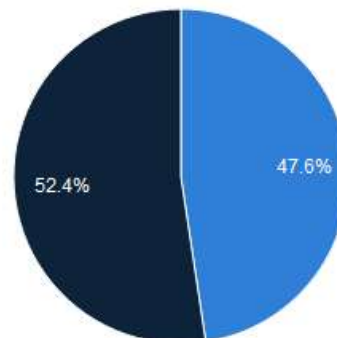
Nombre de commentaire sans lien avec le projet : 1

**Sens de l'avis**



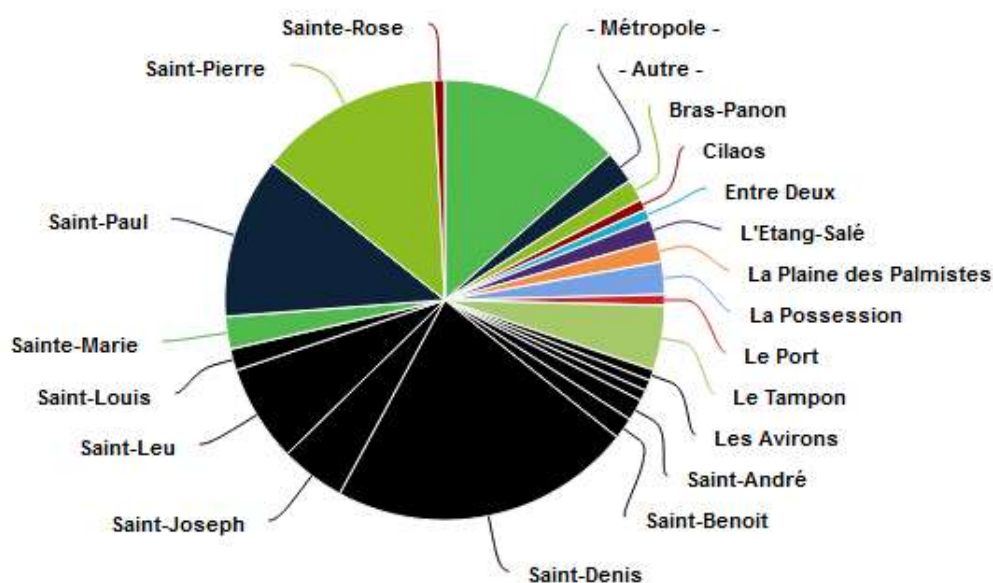
■ défavorable pour des raisons éthiques ■ favorable

**Dépôt d'un avis**



● Laisse vide  
● Valeur entrée par l'utilisateur

## Commune de résidence



### *Synthèse des observations et propositions puis réponses du PNRUn*

Etant donné, le grand nombre d'avis émis pendant la mise à disposition, la synthèse des observations et propositions est présentée par grandes thématiques.

L'ensemble des avis est néanmoins présenté en annexe de la présente synthèse.

#### **Proposition n°1 : Capturer et déplacer les chats harets vers des zones où il n'y aurait pas d'espèces endémiques en danger :**

Avis n°11, 16

L'une des raisons pour laquelle le Parc national de La Réunion a décidé d'autoriser l'utilisation des pièges létaux est justement l'inaccessibilité des sites sélectionnés. En effet, cette inaccessibilité ne permet pas la capture des chats harets de façon régulière.

De plus, hormis éventuellement les centres-villes, déjà envahis par les chats errants, il n'y a pas de zones de déplacements possibles où il n'y aurait pas d'espèces endémiques en danger à la Réunion.

Enfin, d'un point de vue sanitaire, la proposition n'est pas applicable car elle favoriserait la transmission de maladie entre les populations de chats harets et de chat errants ou domestiques mais aussi possiblement à l'Homme.

Pour ces raisons, le Parc national de La Réunion ne retiendra pas la proposition n°1.

---

#### **Proposition n°2 : Mettre en place une incitation financière pour encourager les stérilisations massives de chats en offrant de l'argent ou une activité :**

Avis n°11, 80

De nombreuses campagnes de stérilisation gratuites ont déjà eu lieu sur l'île. Le Parc national met aussi en place des campagnes de stérilisation similaires autour des colonies de Pétrels, sans

conditions de revenus des propriétaires. Ces initiatives permettent donc de supprimer la contrainte financière qui est parfois un frein pour certains propriétaires à stériliser leurs chats.

Il est rappelé que ces nombreuses campagnes de stérilisation gratuites, ne sont pas des initiatives fréquentes à l'échelle nationale et traduisent la volonté Réunionnaise de promouvoir la stérilisation sur l'île.

Enfin, chaque propriétaire d'un animal domestique est responsable de ce dernier, l'impact de son animal domestique sur un bien commun (ici la préservation de la biodiversité), relève de sa responsabilité.

Pour ces raisons, le Parc national de La Réunion ne retiendra pas la proposition n°2.

---

### **Proposition n°3 : Mettre en place des campagnes de sensibilisation et de communication**

Avis n°11, 16, 73, 79, 80, 98, 103

Ces actions sont déjà mises en place par le Parc National par le biais de campagnes de stérilisation et de sensibilisation dans les écoles, ainsi que par le biais de panneaux explicatifs tel qu'à Grand Bassin.

Pour rappel, des campagnes de stérilisation ont été effectuées entre 2019 et 2020 avec 459 chats stérilisés. Lors de ces campagnes 3781 personnes ont été sensibilisées.

La communication et la sensibilisation continueront à être mises en place dans le cadre des missions du Parc.

Pour ces raisons, le Parc national de La Réunion précise que la proposition n°3 est déjà mise en œuvre.

---

### **Proposition n°4 : Légiférer pour rendre la stérilisation obligatoire :**

Avis n°11, 13

La stérilisation n'est pas obligatoire en France. S'agissant des chats, les maires peuvent mettre en place une alternative à la fourrière et, en vertu de l'article L. 211-27 du Code rural et de la pêche maritime, procéder à la capture des chats non identifiés vivants sur leur commune afin de les identifier, les faire stériliser et de les relâcher sur place. Ce dispositif dit « chats libres » résulte généralement d'une coopération avec une association de protection animale et un ou des vétérinaires.

En France, seule l'identification des chats est obligatoire en vertu de l'article L. 212-10 du Code rural et de la pêche maritime.

L'établissement public du Parc national dispose d'une compétence réglementaire uniquement pour les espaces situés dans le cœur du parc et n'est pas compétent pour faire évoluer la législation nationale prévue par le Code rural et de la pêche maritime.

Pour ces raisons, l'observation n°4 ne relève pas de la compétence du Parc national de La Réunion.

---

### **Proposition n°5 : Intégrer le contrôle de la stérilisation dans les missions de la police de proximité**

Avis n°11, 13

La stérilisation n'étant pas obligatoire, le contrôle de police n'est à ce titre juridiquement pas possible.

Le Parc national n'est pas compétent pour faire évoluer le Code rural et de la pêche maritime.

Pour ces raisons, l'observation n°5 ne relève pas de la compétence du Parc national de La Réunion.

---

### **Observation n°6 : La procédure du piège léthal relève de la maltraitance et de la torture**

Avis n°57, 132

La mise en place de pièges létaux apparait comme un système limitant la souffrance animale par apport au système de capture conventionnelle en site éloigné et/ou inaccessible. En effet, la capture dans un piège conventionnel suppose le maintien en cage de l'animal capturé pendant de nombreuses heures (le temps que les personnels du Parc puisse accéder au site). Puis, l'animal doit être descendu à dos d'homme, engendrant un grand stress et souvent des automutilations liées aux tentatives de fuite de l'animal. Cette souffrance causée au chat capturé est d'autant plus regrettable que la totalité des chats harets capturés sont euthanasiés par un vétérinaire, en raison soit de leur mauvaise état de santé, soit de l'incapacité à se voir adopter ou même garder en captivité.

Le dispositif léthal « Timms kill trap » a été choisi parce qu'il garantit une mort rapide pendant que l'animal est inconscient. Ce dispositif a été soumis à des tests de bien-être animal et constitue aujourd'hui la seule option possible.

L'observation n°6 n'est donc pas approuvée par le Parc national de La Réunion.

---

### **Observation n°7 : Que va devenir le plastique des dispositifs létaux dans les zones d'accès difficile ?**

Avis n°64

Les pièges létaux sont des pièges réutilisables. Il n'y a donc pas de dissémination de plastique mais un simple démontage et stockage pendant les périodes d'inutilisation. De plus, il est précisé dans l'article 3 du projet d'arrêté que « *tous les déchets et matériels sont ramenés après les opérations* ». Les dispositifs mis en place seront visités et vérifiés au moins 3 fois par période par les agents du Parc national, leur permettant ainsi de récupérer les éventuels déchets et matériels, quel que soit leur composition (plastique ou autre), de sorte que rien ne reste sur site.

Pour ces raisons, le Parc national de La Réunion précise de l'observation n°7 est déjà prise en compte dans le projet d'arrêté.

---

### **Observation n°8 : Pourquoi ne pas élargir les zones de pose des dispositifs létaux au-delà des zones concernées dans le périmètre du cœur car les chats sont souvent mobiles ? ou étendre les périodes d'action ?**

Avis n°42, 73, 84

Les pièges létaux sont utilisés en derniers recours lorsque l'utilisation de cage conventionnelle n'est pas possible. En effet, lorsqu'une solution non létale est possible, elle est utilisée. Les zones en dehors du cœur du parc sont des zones majoritairement agricole, péri-urbaine et urbaine où d'autres solutions sont mises en place. En effet, la mise en place de différentes solutions adaptées à chaque contexte est la meilleure des stratégies pour réduire l'impact du chat (stratégie intégrée).

Les périodes d'action définies sont liées à la présence des Pétrels. En dehors de ces périodes et au regard des besoins opérationnels à la réalisation de ces captures, il n'a pas été considéré comme efficace de procéder à des captures. En effet, les périodes choisies permettent d'abaisser le risque de chat sur les colonies avant et pendant la présence de Pétrels. Les captures de chat en dehors de ces périodes n'apporteraient pas davantage à la protection des Pétrels.

Pour ces raisons, le Parc national de La Réunion ne retiendra pas l'observation n°8.

---

**Proposition n°9 : Pourquoi ne pas amender les personnes qui nourrissent les chats/chiens dans la rue puis qu'ils participent à leur prolifération ?**

Avis n°79

Le nourrissage des animaux errants dans les agglomérations n'est pas une infraction, et par conséquent n'est pas pénalisable.

De plus, l'établissement public du Parc national n'est pas compétent en dehors des espaces appartenant au cœur de parc.

Pour ces raisons, l'observation n°9 ne relève pas de la compétence du Parc national de La Réunion.

---

**Proposition n°10 : Mettre en place des « chatipi » (refuge pour chats) :**

Avis n°80

Les chatipis sont adaptés aux milieux urbains, sans enjeux de protection de la biodiversité et facilement accessible, car ils nécessitent préalablement la capture de tous les chats présents dans une zone et leurs stérilisations systématiques. Cette technique part du postulat que le maintien d'une compétition entre les chats errants permet de limiter leurs multiplications. Elle ne permet pas de stopper la prédation des chats dans la zone, puisqu'ils sont toujours présents et vaguent à leurs occupations. De nombreuses études remettent en cause l'efficacité de cette technique pour le contrôle de la population de chats errants. En dehors de son efficacité et comme précédemment décrit, les milieux concernés par l'utilisation de pièges létaux sont très difficilement accessibles et ne permettent donc pas ce genre de pratique. En dehors de l'inaccessibilité, il est impossible de capturer l'ensemble des chats harets présents dans les milieux naturels. Le nourrissage de ces derniers entraînera inévitablement un accroissement de leur nombre et donc une plus forte pression de prédation sur les Pétrels. En effet, des études ont aussi montré le désintérêt du chat haret pour la nourriture industrielle comparée à la prédation.

Pour ces raisons, le Parc national de La Réunion ne retiendra pas la proposition n°10.

---

**Observation n°11 : Les cadavres des chats harets ne peuvent-ils pas provoquer une réaction en chaîne sur d'autres espèces se trouvant à proximité ?**

Avis n°86

En vertu de l'article 3 du projet d'arrêté, il est prévu que les cadavres de chats soient transmis à une filière d'équarrissage. Il n'y aura donc pas de réaction en chaîne sur d'autres espèces.

---

**Observation n°12 : Les méthodes de contrôle des populations de chats proposées semblent minimiser la souffrance animale**

Avis n°6, 38, 40, 58, 92, 106, 116

Le Parc national de La Réunion partage cette observation.

---

**Observation n°13 : Ces actions sont indispensables pour la sauvegarde de la faune endémique et la protection du patrimoine naturel de La Réunion**

Avis n°8, 9, 14, 20, 24, 35, 37, 46, 58, 60, 65, 69, 70, 71, 73, 78, 89, 90, 92, 93, 97, 98, 105, 112, 113, 115, 119,129

Le Parc national de La Réunion partage cette observation.



## Consultation publique réglementation chats harets PNRun

### Publication des avis exprimés au 04/07/2021

Séquentiel*	Sens de l'avis sur le projet d'arrêté du Directeur du Parc national de La Réunion	Déposer votre commentaire sur le projet d'arrêté du Directeur du Parc national de La Réunion
6	favorable	Cette lutte est nécessaire et sa mise en œuvre semble bien organisée, cadrée et basée sur des études scientifiques sérieuses. Les méthodes de contrôle des populations de chats proposées semblent minimiser la souffrance animale. C'est une lourde responsabilité et un tâche pénible qu'il faut absolument réaliser. Bravo et courage !
7	défavorable pour des raisons éthiques	
8	favorable	Avis très favorable.  Il convient de protéger d'urgence la biodiversité de la Réunion et de mettre en place toutes les mesures nécessaires pour la préservation des oiseaux marins; Le projet d'arrêté proposé est très équilibré et permet de concilier la protection des pétrels et le respect des chats (règles d'éthique respectées / pièges létaux).
9	favorable	Compte-tenu des menaces fondées que représente la présence de chats harets sur les zones de présence des espèces endémiques que sont les pétrels de Barau et de Bourbon et l'échenilleur de la Réunion, je salue vivement la promotion de l'arrêté du Directeur du Parc National de la Réunion. L'application de cet arrêté, visant à réguler les chats harets, est une des conditions essentielles au maintien des populations des espèces d'oiseaux endémiques citées, élément important du patrimoine naturel de l'île de la Réunion.
10	favorable	

11	défavorable pour des raisons éthiques	<p>Défavorable car non efficace sur le long terme.</p> <p>Proposition à court terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déplacement des chats vers des zones de non-habitat des espèces d'oiseaux concernées et stérilisation massive</li> <li>- Réelle incitation financière pour une stérilisation massive. Par exemple proposer un tirage au sort parmi les foyers qui stérilisent leurs animaux pour leur faire gagner un lot (argent ou activité...)</li> <li>- Campagne de sensibilisation dans les quartiers + écoles, collèges et lycées.</li> <li>- Campagne de communication sur des affiches publicitaires avec des images/photos marquantes.</li> <li>- Campagne de communication sur le fait que les foyers non-imposable peuvent stériliser gratuitement leurs animaux.</li> </ul> <p>Proposition à long terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer une loi pour rendre la stérilisation obligatoire (comme aux Pays-bas : <a href="https://monchienetmoi.fr/comment-les-pays-bas-ont-mis-fin-aux-chiens-errants/?fbclid=IwAR1gBnhag0iGdyyR4MnDyahGE_PJx_a5jjL0cXsSM9CEU34_2VN40jXzHzA">https://monchienetmoi.fr/comment-les-pays-bas-ont-mis-fin-aux-chiens-errants/?fbclid=IwAR1gBnhag0iGdyyR4MnDyahGE_PJx_a5jjL0cXsSM9CEU34_2VN40jXzHzA</a>).</li> <li>- La vérification (stérilisation et puce) doit pouvoir devenir une mission de la police de proximité.</li> </ul>
12	favorable	
13	défavorable pour des raisons éthiques	Il faut légiférer et prendre des mesures locales telle que l'ajout de l'autorisation de contrôle par la police de proximité.
14	favorable	<p>Les mammifères introduits, en particulier les rongeurs et les chats, constituent une cause majeure de l'érosion de la biodiversité. Cet impact étant d'autant plus important dans les milieux insulaires où les espèces natives n'ont souvent pas de moyens de défenses contre les prédateurs introduits. Combinée à la destruction de leur milieu naturel et autres impacts directs de l'Homme (pollution lumineuse, etc.), cette prédation contribue à l'affaiblissement de plusieurs populations d'espèces indigènes, pouvant mener à la disparition.</p> <p>A La Réunion, 3 espèces d'oiseaux endémiques sont aujourd'hui au bord de l'extinction. Une action</p>



		<p>rapide et efficace, pilotée par le Parc national de La Réunion avec l'appui de ses partenaires, est aujourd'hui nécessaire pour tenter au maximum de préserver sur le long terme cet héritage naturel reconnu internationalement par son classement UNESCO.</p> <p>L'e schéma opérationnel et réglementaire proposée par la Parc, articulé sur 3 niveaux différents d'action (zone urbaine, péri-urbaine, et naturelle) apparaît tout à fait pertinente pour agir de manière adaptée et efficiente à cet enjeu de conservation, en tenant compte à la fois du comportement des animaux, du tissu social et de la faisabilité technique des opérations de gestion dans chacune des zones.</p> <p>Les dispositions juridiques faisant l'objet ici du projet d'arrêté sont adaptées pour réduire la pression de prédation exercée par les chats harets au coeur des colonies de pétrel de Barau, de pétrel noir de Bourbon et du Tui-Tuit. La méthode proposée s'appuie sur les retours d'expérience d'autres pays très avancés sur la gestion des mammifères introduits et s'applique dans le respect éthique de l'animal pour sa mise à mort. La mise en œuvre de ce dispositif par les agents formés du Parc garantit le sérieux et maximise la réussite de l'opération. Les périodes ciblées doivent également permettre d'agir efficacement sur la population féline ciblée aux périodes de forte sensibilité pour les 3 espèces endémiques, tout en réduisant le nombre de chats éliminés....facteur important pour optimiser l'accessibilité de cette opération par la population réunionnaise, sur un sujet souvent mal compris.</p> <p>Pour l'ensemble de ces raisons, je donne un avis favorable au présent projet d'arrêté et à la stratégie proposée par le Parc. Je soutiens pleinement l'action du Parc et leur souhaite toute réussite dans la mise en œuvre de cette opération essentielle pour la préservation de la biodiversité de l'île de la Réunion. Merci pour votre engagement.</p>
15	favorable	

16	défavorable pour des raisons éthiques	<p>Bonjour,</p> <p>Je suis bien sûr favorable à un plan de conservation des espèces d'oiseau Pétrel et Tuit tuit.</p> <p>La sensibilisation de la population humaine est primordiale afin que chacun prenne conscience de la responsabilité qu'il a de s'occuper, stériliser ses animaux, ne pas les abandonner (d'autant plus dans des zones à préserver !).</p> <p>Cependant, je pense qu'en 2021 des solutions existent pour que ces chats harets ne soient pas tués. Si des solutions létales sont mises en place je pense que des solutions pour les attraper et les déplacer sont possibles. N'est-il pas possible de créer un espace sécurisé afin qu'ils puissent y être isolés ? Cela permet de respecter la vie de chacun.</p> <p>Je pense qu'un respect de la vie s'impose.  Au même titre que les fourrières tuent sans que cela ne soit efficace pour lutter contre l'errance animale...</p>
17	favorable	
18	favorable	
19	favorable	
20	favorable	je suis favorable à ce projet, il semble primordiale de protéger les espèces endémiques de La Réunion face aux espèces introduites et invasives
21	favorable	
22	favorable	C'est une bonne initiative et je soutiens favorablement le projet d'arrêté.
23	favorable	
24	favorable	Les espèces visées étant exotiques et causant des problèmes sur l'équilibre et la stabilité des populations indigènes, il est important de limiter leurs impacts à travers diverses actions. Bien sur tout en vérifiant que ces actions n'entraînent pas d'autres déséquilibre (pollution par exemple).

25	favorable	
26	favorable	
27	favorable	
28	favorable	Les rats et chats sauvages sont une nuisance autant pour les espèces locales que les humains. Je suis pour cet arrêté.
29	favorable	
30	favorable	
31	favorable	Urgent, selon mes convictions et l'avis de mes pairs!
32	favorable	Je suis entièrement pour ce projet, les dispositions prises sont parfaitement en accord avec la nécessité écologique.
33	favorable	
34	favorable	
35	favorable	Les espèces exotiques envahissantes comme les rats et les chats haretts représentent une menace forte pour les populations d'oiseaux endémiques. Cette action est nécessaire pour la sauvegarde d'espèces endémiques car elle constitue le seul moyen de mettre en place des zones "sanctuaires" où les populations de rats et de chats haretts pourront être régulées voire éradiquées. Cependant, ces actions doivent impérativement être associées à d'autres actions en réponse aux autres menaces qui pèsent sur ces espèces endémiques, notamment la pollution lumineuse.
36	favorable	je suis pour l'équilibre de la nature et aussi la diversité
37	favorable	Il est nécessaire de préserver ces espèces uniques au monde. Il faut en parallèle que l'Etat finance la stérilisation des animaux, l'errance animale est un fléau. Bravo pour votre travail, soutien à 100% de vos deux arrêtés.
38	favorable	en tant que vétérinaire et écologue je suis favorable à ce projet. les chats haretts posent un véritable problème vis à vis de la biodiversité et particulièrement envers ces espèces endémiques déjà menacées d'extinction. la vie d'un chat haret n' est pas "agréable ", ils so.t souvent porteurs du virus du sida ou de la lucide, parasitée, blessés par des bagarres et en lutte permanente pour trouver à manger. À mon avis il faudrait en plus obliger tous les propriétaires de carnivores domestiques à stériliser leurs animaux ( sauf les éleveurs )
39	favorable	

40	favorable	Favorable sous réserve d'un dispositif létal entraînant une mort ou au moins une inconscience rapide chez le chat. Et également s'il est vraiment déployé que dans des zones très reculées où il y a peu de chance que des chats non sauvages ou autres animaux s'y trouvent.
41	favorable	
42	favorable	le chat à étai introduit par l'Homme et fait d'énorme ravage sur n'autre ile. alors je suis pour a 100%, que ce sois dans le parc ou sur tout l'île
43	favorable	
44	favorable	C'est tout à fait logique et légitime d'éliminer les chats qui menacent les oiseaux. C'est de notre faute s'il sont là c'est notre responsabilité de les chasser.
45	favorable	Je suis favorable malgré les fautes d'orthographe
46	favorable	Il est primordial de sauvegarder le patrimoine naturel et endémique de La Réunion
47	favorable	
48	favorable	
49	favorable	
50	favorable	Je suis favorable à la régulation sans en venir à l'extermination. Je pense aussi qu'il faut être très prudent sur les conséquences des produits utilisés qui auront peut être des mauvaises conséquences sur d'autres espèces d'insectes, de végétaux et d'animaux ( tangués).
51	favorable	Très favorable à l'éradication ou la régulation du chat à la Réunion, par l'ensemble des méthodes décrites
52	favorable	Urgent d'agir !
53	favorable	Vu la prolifération des chats dans les hauts de l'île il est urgent de les éradiquer afin de préserver notre faune. Il serait intéressant d'envisager de verbaliser les personnes qui nourrissent les chats sauvages. Je peux voir ces scènes régulièrement dans les rampes de la montagne et au Colorado. Je suppose que ces une pratique dans toute l'île.
54	favorable	
55	favorable	
56	favorable	

57	défavorable pour des raisons éthiques	<p>Bonjour,</p> <p>Depuis ma plus tendre enfance, j'ai toujours eu cette passion pour les animaux, aujourd'hui, en ouvrant le journal et en lisant "cages conventionnelles", "pièges létaux", me choque, je croyais rêver, j'ai énormément de peine et d'incompréhension. Ces procédures sont immorales, et relèvent un caractère de maltraitance et de torture. Je ne conçois pas cette idée, de vouloir littéralement tuer des animaux pour en sauver d'autres, je comprend que ces trois espèces d'oiseaux sont endémiques de La Réunion et vous voulez les protéger, mais pour ma part la solution pour y remédier n'est pas de lutter contre cette extinction en faisant disparaître ces animaux qui sont tout autant innocents.</p> <p>Si demain d'autres espèces viendraient à apparaître sur notre île, nous ferons quoi ? Nous en tuons d'autres encore une fois ? Nous sommes qui pour décider si cet animal devrait vivre ou non ? Vous comprenez que ce ne peut être une possibilité. Cela reviendrait à dire que nous passerons nos vies à tuer toutes les espèces "invasives" afin de conserver nos espèces endémiques, cela ne revêt aucune justice, espèces invasives ou endémiques, elles n'ont rien demander.</p> <p>Par ailleurs, il ne faut pas oublier que ces pauvres chats harets sont dans la nature de par notre faute, nous, femmes &amp; hommes, causés par nos abandons. Nous avons d'autres solutions, pourquoi celle-ci ? Nous avons mis en place l'extinction des éclairages publics pour les Pétrels qui est une bonne action et qui peut être améliorée, par exemple être prolongée. Nous devons agir, mais non pas en les privant de leurs vies, mais en comprenant enfin, qu'un animal n'est pas quelque chose qu'on prend et puis qu'on "jette" si je puis dire, en d'autres mots de cesser une fois pour toute l'abandon, qui est à la portée de tous, et qui sera possible grâce à nous, ce n'est bien sûr pas l'unique solution, mais une parmi d'autres.</p> <p>Ces animaux, quels qu'ils soient méritent tout autant de vivre, l'un et l'autre, il m'est impossible de choisir, parce que ce n'est absolument pas à nous que revient cette tâche. À l'heure d'aujourd'hui, nous sommes quelque peu obligés d'accepter certaines choses, dont nous sommes, nous Humains, en grande partie auteurs, si les jours qui viennent ces oiseaux viendraient à disparaître, évidemment cela me déplairait, et me ferait autant mal que de voir ces chats tués, mais je ne penserais pas une seule seconde à les tuer, c'est la loi de la Nature, ces chats sont abandonnés et il est normal qu'ils essayent de survivre. Abandonnés, nous ne pouvons faire marche arrière, il nous faut désormais assumer cela, et y remédier par d'autres solutions. Je vous demande donc, en toute sincérité de ne pas faire ça.</p> <p>Aujourd'hui ils sont ici à cause de nous, la moindre des choses, c'est de ne pas les tuer. Je ne suis</p>
----	---------------------------------------	---

		<p>évidemment pas contre la préservation Pétrel de Barau, du Pétrel noir de Bourbon et du Tuit-tuit, mais pas de cette manière. Qu'ils soient oiseaux ou chats harets, ce sont des animaux dotés de sensibilité, donc s'il vous plaît il n'est pas moral de procéder à ce projet.</p>
--	--	---

Espérant sincèrement que vous prendrez sérieusement en considération mon avis.

58	favorable	La lutte contre les prédateur introduits par l'homme pour la sauvegarde des espèces indigènes ou endémiques est incontournable. Je suis clairement favorable à cette démarche du Parc National. Attention à ne pas humaniser l'objet du débat, il est ici question d'une poignée de chats ensauvagés. Cette lutte est très à la marge des activités concernant l'errance animale, dont la norme est l'euthanasie sur de grande quantités d'animaux.
59	favorable	
60	favorable	Bonjour, La faune de la Réunion est naturellement relativement peu diversifiée en raison de la petite taille de l'île et de son éloignement à la masse continentale la plus proche. Cette faible complexité de l'écosystème le rend très sensible aux perturbations environnementales. L'introduction du chat et son expansion permise par l'hyperprédation qu'il exerce sur les micro-mammifères (tous introduits) et les restes alimentaires d'origine anthropique ont eu et continuent à avoir un impact difficilement mesurable sur les communautés fauniques indigènes (oiseaux, chiroptères, reptiles, invertébrés). Il est de la responsabilité de l'Homme de tenter de contrebalancer ce problème en mettant en œuvre des campagnes de régulation et d'éradication des chats harets et errants, et particulièrement au sein du Parc National. Je souhaite beaucoup de ténacité, d'obstination, d'inspiration et de patience aux porteurs du projet.
61	favorable	
62	favorable	
63	favorable	
64	défavorable pour des raisons éthiques	Favorable pour les zones urbaines et accessibles. Mais que va devenir le plastique des dispositifs létaux dans les zones d'accès difficile ?
65	favorable	Cet arrêté peut paraître choquant, mais il serait encore moins éthique de laisser nos espèces endémiques disparaître du fait des prédateurs introduits par l'homme comme le chat. Cette action est indispensable pour protéger nos oiseaux endémiques.
66	favorable	Avis très favorable !
67	défavorable pour des raisons éthiques	

68	favorable	Je suis au chômage est t'il possible de travailler pour le parc national
69	favorable	Il est primordial pour la Réunion et ses oiseaux endémiques de maintenir une pression constante toute l'année sur les sites où la présence de chats harets est avérée, aux vues des recolonisations rapide par les chats. Malheureusement, nous ne pouvons pas nous permettre de remettre en question l'arrêté et avoir des mois sans captures de chats à proximité des colonies. La facilitation du contrôle ne peut se faire sans pièges létaux, vu la morphologie des sites et l'éloignement des colonies. Merci aux agents du PNR et de l'AVE2M pour leur travail exceptionnel.
70	favorable	Très bonne initiative, indispensable, si nous voulons pouvoir montrer à nos enfants ces espèces uniques et emblématiques de notre chère île
71	favorable	L'impact considérable des chats harets sur la faune indigène et endémique de la Réunion, en particulier sur les oiseaux, n'est plus à démontrer. Le prélèvement des chats divagant sur les sites de reproduction des pétrels noirs de Bourbon et de Barau ainsi que du Tuit-tuit, est bien la seule solution pour protéger ces espèces, sans quoi leur extinction est programmée. Je suis favorable à ce projet, qui prend en compte une approche globale et non seulement des pièges létaux: en milieu urbain, les chats domestiques seront stérilisés; en milieu péri-urbain, ils seront capturés à l'aide de cages et proposés à l'adoption lorsque cela sera possible. Le pièges létaux ne seront placés qu'en milieu naturel isolé, là où les autres solutions ne sont pas envisageables. Il est important de comprendre que la capture de seulement quelques chats permettra une nette amélioration de la situation, puisqu'un seul chat peut tuer plusieurs dizaines d'oiseaux en quelques mois, non seulement pour se nourrir mais aussi simplement pour jouer. Il est urgent d'agir: nos pétrels sont notre patrimoine naturel et sont en danger !
72	favorable	



73	favorable	Absolument indispensable pour préserver nos oiseaux endémiques. Les solutions létales sont, à mon sens, la seule façon de réguler efficacement les populations de chats sauvages qui tuent nos oiseaux endémiques et pas seulement ceux classés CR ! Les colonies situées en zones difficiles imposent l'utilisation de ce moyen de régulation car le coût humain et financier d'un relevage quotidien des pièges s'avèrerait énorme et intenable. Les dispositifs létaux sont à mon sens semblables à la capture puisque les chats capturés ne sont absolument pas domestiquables et sont voués à l'euthanasie. Ces dispositifs de régulation directe sur site sont à élargir au delà des zones concernées dans le périmètre du cœur car les chats sont souvent mobile. Il convient parallèlement de lancer des campagnes de stérilisation et de lutte contre l'écrasement en zone tampon.
74	favorable	
75	favorable	
76	favorable	
77	favorable	
78	favorable	Opérations indispensables à la survie de ces trois espèces d'oiseaux (et d'autres espèces, moins charismatiques) sur l'île de la Réunion.
79	favorable	Il faut supprimer la surpopulation et faire appliquer la loi sur l'ICAD. L'identification des chats et chiens est obligatoire mais peu suivie. Les vétérinaires informent mais n'ont pas le droit d'amender les propriétaires et par intérêt financier, ils continuent de soigner des animaux non identifiés. Donc 1/ faire appliquer la loi concernant l'obligation d'ICAD 2/ encourager la stérilisation 3/ amender les personnes qui nourrissent les chats/chiens dans la rue (ils participent à leur prolifération) 4/ suppression des animaux divagants
80	défavorable pour des raisons éthiques	Certaines mesures devraient être prises de manière urgente dans l'île : - Stérilisation massive des chats

		- Création de refuges pour chats systématiquement identifiés et stérilisés à effectuer à distance du parc national [Cf: Projet Chapiti (Association One Voice)] afin d'éviter la prolifération de ces animaux sans pour autant les maltraiter ou les éliminer.
81	favorable	
82	favorable	
83	favorable	
84	favorable	Il faudrait éventuellement faire cette régulation sur toute l'année dans les zones vraiment à risques.
85	favorable	Merci pour cette action de préservation menée par le Parc
86	favorable	Effectivement la prolifération des chiens et chats errants et redevenus sauvages à La Réunion est un vrai problème. Favorable certes mais à contre cœur pour des raisons évidentes d'éthiques, l'empoisonnement étant possiblement lié à de la souffrance physique, ces chats n'ont pas demandés à être là mais ils y sont. De plus les cadavres des chats harets ne peuvent-ils pas provoquer une réaction en chaîne sur d'autres espèces se trouvant à proximité ? le maniement des poisons est toujours sujet à controverse et reste très délicat. Je suis consciente des difficultés qu'engendrent une solution ou une autre. Cela appelle à des réflexions sur d'autres possibilités, sachant que certains secteurs sont très difficiles d'accès. Par contre effectivement il faut essayer de sauver les espèces d'oiseaux menacés, c'est un impératif évident. Bon courage pour trouver la bonne solution
87	favorable	
88	favorable	
89	favorable	Le Pétrel noir de Bourbon, le Pétrel de Barau et le Tuit-tuit sont des espèces endémiques de l'île de la Réunion en danger critique d'extinction. Leur sauvegarde représente un enjeu important dans les politiques de préservation de l'île. Afin d'enrayer leur déclin, des actions de contrôle des rats et des chats qui prédatent oeufs, poussins et femelles sur les nids sont indispensables. Le GON est donc favorable aux projets d'arrêtés du Directeur du Parc National de la Réunion.
90	favorable	Bonjour, Je soutiens ce projet de contrôle des populations de chat haret présentent aux abords et sur les colonies de reproduction de l'avifaune menacée de l'île de La Réunion. L'évidence d'une telle opération pourrait-être développée par un argumentaire étayé, mais la seule raison visant la protection des espèces animales natives de l'île est suffisante. Au plaisir de suivre l'évolution de vos opérations de conservation. Bien cordialement,
91	favorable	

92	favorable	Les menaces que représentent les chats harets sur les populations des Pétrels et de Tuit Tuit sont maintenant bien connus, il faut agir rapidement et cela passe par la mise en place de pièges létaux. L'utilisation de ces dispositifs éviteraient des souffrances inutiles pour les chats capturés (tout en sachant qu'il s'agit d'un nombre de chats très limité).
93	favorable	Il n'est jamais facile de défendre ce genre de mesures face aux militants défenseurs des chats, parfois très virulents, voir menaçants. La sauvegarde de la biodiversité nécessite toutefois de raisonner de manière pragmatique et pas seulement émotionnelle. Les chats domestiques ou harets provoquent de très importants dégâts sur la biodiversité ordinaire ou remarquables, ces mesures sont donc tout à fait justifiées.
94	favorable	
95	favorable	
96	favorable	
97	favorable	Les pièges létaux qui seront mis en place ne concerneraient qu'une vingtaine de félins, un chiffre à relativiser face aux milliers de chats qui se font écraser chaque année sur les routes... Cet arrêté est crucial pour la préservation de nos oiseaux péi.
98	favorable	Oui à la régulation de la population de prédateurs qui menace notre biodiversité unique au monde et à la sensibilisation de la population sur l'errance animale
99	favorable	
100	favorable	
101	favorable	
102	favorable	
103	favorable	Décision difficile qui doit être combinée avec un renforcement de la stérilisation des chats dans les zones basses (200-1500m) et autour des exploitations agricoles et habitations, ainsi que tous chats sans collier afin d'être en mesure de déterminer les individus appartenant à un propriétaire et ceux sans.
104	favorable	
105	favorable	Enfin une bonne nouvelle. J'espère que l'on pourra enfin arrêter la prolifération de ces chats redevenus sauvages et sauvegarder ainsi nos oiseaux endémiques.
106	favorable	Le problème des animaux errants, partout où que l'on soit (en ville, sur la plage, en forêt) est vraiment choquant pour nous de la métropole. Ces pauvres bêtes seraient "mieux" mortes que vives !
107	favorable	D'accord avec le projet d'arrêté
108	favorable	

109	favorable	Nos espèces endémiques d'oiseaux doivent être protégées. A l'homme de réparer les dégâts qu'il a commis.
110	favorable	
111	favorable	
112	favorable	Étant impliqué par ailleurs dans la protection de l'environnement, il faut cependant se résoudre parfois à accepter l'élimination ou la réduction certaines populations animales (chats harets , rats) qui ne sont pas en danger d'extinction au profit d'espèces endémiques qui elles sont en situation précaire.
113	favorable	Les conséquences négatives de l'abondance des chats sur la biodiversité sont connues au niveau international. Leur effet est particulièrement désastreux sur les populations d'espèces endémiques et d'oiseaux en particulier. La lutte contre les chats harets est une action indispensable pour sauvegarder les espèces endémiques menacées. Les moyens de lutte proposés sont proportionnés à la menace de disparition des 2 espèces de pétrel, en particulier.
114	favorable	
115	favorable	Trop d'animaux errants qui n'ont rien à faire dans le fragile équilibre de la biodiversité réunionnaise. Il faut d' URGENCE protéger la faune endémique Réunionnaise.
116	favorable	Cette méthode est beaucoup moins cruelle que la méthode traditionnelle mais le nombre de dispositifs par colonie me semble très insuffisant, celles-ci s'étendant sur de très grandes surfaces.
117	favorable	
118	favorable	
119	favorable	Projet nécessaire pour accélérer (ou du moins maintenir) les actions en cours pour protéger les oiseaux endémiques de La Réunion. Mettre en place le suivi afin que le remède ne soit pas pire que le mal.
120	favorable	Projet nécessaire pour accélérer (ou du moins maintenir) les actions en cours pour protéger les oiseaux endémiques de La Réunion. Mettre en place le suivi afin que le remède ne soit pas pire que le mal.
121	favorable	
122	favorable	
123	favorable	Favorable à une action murement réfléchi et étayée.
124	favorable	
125	favorable	Il faut être ferme et efficace pour éliminer les nuisibles
126	favorable	Continuons à protéger les espèces endémiques de la Réunion, qui font partie de l'avenir de la Réunion.
127	favorable	Je suis contre pour des raisons éthiques mais si je réfléchis un peu plus ...

		<p>Pourquoi serai-je pour l'empoisonnement des rats et pas des chats harets ?</p> <p>Si on ne fait rien, qu'on laisse les chats éliminer tous les vertébrés des hauts, on les laissera crever de famine à petit feu?</p>
128	favorable	
129	favorable	<p>La prédation opérée par les chats harets sur les pétrels, l'avifaune et la faune sauvage d'une manière générale doit être réduite au maximum pour sauvegarder les espèces et plus encore pour celles qui sont menacées de disparition. Des mesures de contrôle efficaces et ciblées des populations de chats forestiers doivent être conduites sur de longues périodes puisque la gestion de l'errance animale féline est défailante sur l'île. L'utilisation de pièges létaux est la seule solution envisageable sur les sites éloignés. L'effort de capture des chats errants en zone urbaine devrait être plus important encore pour éviter la naturalisation des chats domestiques errants dans les sites naturels. En complément des actions de piégeages, la responsabilisation des propriétaires de chats devrait passer par une stérilisation obligatoire des animaux domestiques à proximité des zones naturelles pour prévenir l'errance. Je suis donc intimement favorable aux campagnes de contrôle des populations de chats harets telles qu'elles sont énoncées dans le projet d'arrêté.</p>
130	favorable	
131	favorable	Favorable à cet arrêté pour la préservation de la biodiversité exceptionnelle de la Réunion.
132	défavorable pour des raisons éthiques	<p>OBJET :</p> <p>V/projet de mise à disposition du public en date du 14 juin 2021</p> <p>Monsieur le Directeur,</p> <p>« Le Parc national de la Réunion prend de nouvelles mesures pour la préservation du Pétrel de Barau, du Pétrel noir de Bourbon et du Tuit-tuit.</p> <p>Le risque d'extinction de ces trois espèces ne vivant que sur l'île de la Réunion est exacerbé par la présence de prédateurs se nourrissant des jeunes poussins ou des œufs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Le chat haret,</li> <li>-Le rat noir,</li> <li>-Le rat surmulot.</li> <li>-</li> </ul> <p>Des actions de régulation de ces prédateurs sont indispensables pour protéger ces 3 oiseaux uniques au monde. ».</p> <p>Tels sont les termes que je me permets de reprendre, termes inscrits sur la page web du Parc national de la</p>

		<p>Réunion faisant office de présentation de l'article.</p> <p>Parallèlement et conformément aux dispositions de l'article L.123-19-1 du Code de l'environnement, les projets d'arrêtés font l'objet d'une mise à disposition du public.</p> <p>Cette mise à disposition ainsi que les avis et propositions du public nous concernent tous et je me permets d'apporter mon avis sur le sujet.</p> <p>Les « prédateurs » cités ci-dessus font référence aux nombreux rongeurs et aux chats dits « haret » et « sauvage » bien que je ne suis pas trop d'accord avec les termes « sauvages » ou « espèces invasives », car j'estime que ces espèces font partie intégrante de la nature et qu'elles se marient très bien à la biodiversité et participent pleinement à la chaîne alimentaire.</p> <p>Je comprends fort bien que la présence de ces prédateurs nuise gravement à la vie de ces oiseaux mais après tout, telle est la vie de la nature elle-même. Rappelons que ces chats « haret » ont été introduits par l'homme lui-même sur le territoire, soit par fuite pour cause de maltraitance ou par abandon. L'homme se doit de reconnaître ses torts également.</p> <p>Par ailleurs, s'attaquer à la biodiversité donc à la terre, et vouloir détruire les espèces vivantes nous ramèneraient à nous détruire nous-mêmes. Et on assiste actuellement à toutes sortes de répercussions que la terre rejette, tels que les épidémies et bientôt les variants, plus contagieux et plus mortels. Rappelons que ces virus s'attaquent essentiellement à l'homme et interviennent aux niveaux des voies respiratoires.</p> <p>Certes, de prime abord, j'aurai pu apporter un avis tranché sur la question en évoquant la question de l'éthique mais il me fallait prendre du recul et de la hauteur par rapport à ce sujet.</p> <p>La Réunion, comme partout ailleurs dans le monde entier, nous offre une terre magnifique avec toute sa diversité et justement c'est ce qui la rend unique à nos yeux et notre sujet de préoccupation actuellement c'est de s'attaquer à cette biodiversité !!!</p> <p>Je pense qu'on se doit de réfléchir avec toute l'intelligence humaine des conséquences de nos actes et c'est la raison pour laquelle je ne suis pas favorable à ces pratiques d'élimination d'espèces dites « sauvages » ou « invasives ».</p>
--	--	--

		<p>En outre, je fais référence à « l'Arrêt de la Cour d'Appel de Poitiers du 19 février 1988 dont la Cour de Cassation a rejeté le pourvoi en date du 2B février 1989 » pour actes de cruauté envers un animal « domestique ».</p> <p>De plus « l'article 453 du Code pénal est applicable aux actes de cruauté commis envers un chat domestique, même si l'animal, en divagation, et rencontré à l'écart des habitations, pourrait être assimilé à un haret ». Et en ce qui nous concerne, c'est bien un cas d'espèce.</p> <p>En espérant, Monsieur le Directeur, que vous prendrez en considération mon courrier même si après consultation des avis exprimés, le nombre d'avis favorables est beaucoup plus conséquent que le nombre d'avis défavorables.</p>
--	--	--

\* La numérotation commence à 6.

Les avis 1 à 5 correspondent à des tests réalisés avant le lancement de la consultation.